

AVIS

CONCERNANT LES PRIX MAXIMA POUR LES VENTES DE BLÉ BATTU, SON, FARINE ET PAIN

Comme suite à mon arrêté du 4 juillet 1918, concernant les « Ernte-Kommissionen » (Commissions de la Récolte), et aux dispositions réglementaires du 4 juillet 1918 dudit arrêté, j'ai, sur la proposition de la « Zentral-Ernte-Kommission » (Commission centrale de la Récolte), fixé, jusqu'à nouvel avis, les prix maxima suivants, applicables aux ventes de blé battu, son, farine et pain :

les 100 kilos

| | |
|--|-----------|
| Froment (froment mélangé) pris au dépôt ou au moulin | fr. 92.19 |
| Seigle (indigène). | 52.20 |
| Méteil | 56.20 |
| Epeautre non pelé | 48.20 |
| Son | 21.50 |
| Farine de froment livrée aux boulangers ou aux consommateurs | 105.03 |
| Farine de seigle | 63.34 |
| Farine de méteil | 67.47 |
| Pain de froment livré aux consommateurs . le kg. | — .89 |

Ces prix entreront en vigueur le 1^{er} octobre 1918.

Les « Provinzial-Ernte-Kommissionen » (Commissions provinciales de la Récolte) auront le droit, dans certaines communes, à la demande du bourgmestre ou après avoir entendu ce dernier, d'abaisser le prix maximum du pain cont nant de la farine de seigle.

Pour le blé vendu par les producteurs au Comité national de Secours et d'Alimentation, les prix maxima déterminés dans les dispositions réglementaires de l'arrêté du 4 juillet 1918, concernant les « Ernte-Kommissionen » restent en vigueur.

Brussel, le 14 septembre 1918.

DER GENERALGOUVERNEUR IN BELGIEN,

I. V.

VON ZWEHL

General der Infanterie.

LES RAIDS AÉRIENS

Belges tués et blessés par des bombes jetées par des aviateurs anglais.

I. Bruges. — Bombes jetées par des aviateurs anglais, le 29 août 1918.

Blessés : Valère Verstraete, domicilié à Munte-lez-Gand, 33 ans ; Oscar Beke, 29 ans (trois cousins à l'armée belge).

II. Ostende. — Bombes jetées par des aviateurs anglais, le 30 août 1918.

Tuée : Thérèse Pierre, 72 ans.

Blessés : Gaspard Gooris, 3 ans ; Célestine Van den Broele, 49 ans (un fils à l'armée française) ; Marie Vuylsteke, 68 ans ; Fernande Gooris, 7 ans ; Henriette Gallemaert, 35 ans (un beau-frère à l'armée belge) ; Pélagie Demulder, 61 ans (un neveu à l'armée belge) ; Herminie Sorel, 40 ans.

AVIS

Par arrêté de M. le Gouverneur général, ont été nommés :

α) En qualité de bourgmestres : de la commune de Thorembais-les-Béguines (arrondissement de Nivelles), M. Adolphe Radelet, premier échevin (18 juillet 1918) ; de la commune de Celles (arrondissement de Dinant), M. Désiré Marot, cultivateur (25 juillet 1918) ; de la commune d'Evelette (arrondissement de Namur), M. Alexandre-Valentin Reuliaux, échevin (25 juillet 1918) ; de la commune de Roux (arrondissement de Namur), M. Joseph Tahir, premier échevin.



UN SOUVENIR HISTORIQUE

**LES AVIS, PROCLAMATIONS
& NOUVELLES DE GUERRE**

ALLEMANDS

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 15 Août au 18 Septembre 1918

*y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix*

Édition honorée de la Souscription officielle
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

34^e VOLUME



34^e VOLUME

Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL

Rue de l'Arbre-Bénit, 106 b, IXLLES-BRUXELLES